

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES ORDRE DU JOUR



Monsieur le Maire                      Gaétan Vachon,  
Mesdames les conseillères        Luce Lacroix,  
    Nicole Boilard,  
Messieurs les conseillers        Claude Gagnon,  
    Rosaire Simoneau,  
    Steve Rouleau,  
    Eddy Faucher,

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 9 janvier 2017 à 19h45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE :**            9 janvier 2017  
**HEURE :**        19 h 45  
**LIEU :**            Salle du conseil de l'hôtel de ville

---

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Étude de la demande de dérogations mineures suivante :
  - Propriété sise au 435-439 avenue Saint-Émile  
Lot : 3 253 746 du Cadastre du Québec  
Dérogations : Permettre le morcellement du lot afin de créer deux (2) propriétés pour construction d'habitations de type jumelé dont la superficie et/ou la profondeur sont inférieures aux normes de 405,0 mètres carrés pour la superficie et de 30,0 mètres pour la profondeur tels qu'exigés à l'article 4.4.4a) du règlement de lotissement numéro 1392-2007, plus particulièrement pour les propriétés sises au 435 avenue Saint-Émile (lot d'angle - superficie de 400,3 mètres carrés et profondeur de 26,18 mètres), au 437 avenue Saint-Émile (lot intérieur - profondeur moyenne de 23,64 mètres) et au 1-439 et 2-439 avenue Saint-Émile (lot intérieur – profondeur de 29,74 mètres).
4. Questions de l'auditoire sur la demande de dérogations mineures ci-haut mentionnée
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

/CF